

**Bulletin de liaison trimestriel**

**N°62 Décembre 2017**

**Association de Recherche sur la Bio Réalité Energétique**

**créée en 2001 ; président fondateur Dr Hervé STAUB**

Association de Recherche sur la Bio Réalité Energétique, 15 rue de l'Anneau, 67200 Strasbourg

Président fondateur Dr Hervé STAUB. Secrétaires : J. Bernard, Ch. Schneider et M. Marmillod; Trésorier F.Dollinger  Responsable de la publication : H. Staub

Cotisations : Membre actif 40 €; Etudiant 20 €; Membre donateur >40 €

06 09 65 33 82; E-mail : [ass.arbre@wanadoo.fr](mailto:ass.arbre@wanadoo.fr) ou [herve.staub@orange.fr](mailto:herve.staub@orange.fr) Internet : [http://associationarbre.weebly.com](http://associationarbre.weebly.com/)

**Sommaire**

Le mot du président

L’herboristerie : un savoir confisqué 1

Les 10 médicaments à fuir

Et les solutions pour les remplacer 6

Lettre ouverte à Mme la Ministre de la Santé 13

Guérir le diabète ; la révolution oméga 7 17

In memoriam 20

Nous avons lu 21

Formations ; adresses utiles ; associations amies 23

**LE MOT DU PRESIDENT**

 Il peut paraître étrange à certains que les fluctuations météorologiques, géophysiques, voire astrophysiques de la Nature, soient comparables à celles de la société mondiale. Les réactions, en apparence chaotiques, de la Terre-Mère n’ont rien d’étonnant face au comportement des humains dans tous les domaines. La distorsion de plus en plus ample dans le domaine des richesses, la course en avant au profit d’une croissance effrénée, épuisant progressivement les ressources de la Terre, sans que des mesures réellement efficaces ne soient prises. L’incitation à consommer de plus en plus en-dehors de tout besoin véritable, sauf pour les personnes démunies, entrainant la surproduction dans tous les domaines au dépends de la qualité des produits, entretient le cercle vicieux destructeur. Aveuglé par tout le matraquage médiatique, un fort pourcentage des individus est totalement inconscient du gouffre vers lequel nous entrainent les dirigeants de la planète. Si les humains étaient conscients de l’Unité de toute chose, ils comprendraient les réactions de la Terre, être vivant à part entière, manifestant sa contrariété, voire sa colère, au travers des catastrophes naturelles dont la fréquence ne fait qu’augmenter. Cette notion d’Unité, peu d’individus en ont pleinement conscience. A l’image d’un hologramme, si nous reconnaissions dans l’autre une part entière de nous-mêmes, nous comprendrions qu’en lui faisant du mal, c’est chez nous que nous le provoquons. Commençons par réaliser l’Union en et avec nous-mêmes, ainsi la réaliserons-nous avec les autres. Si nous ne voulons pas que l’Humanité disparaisse, profitons de cette fin d’année et du début de la suivante pour réfléchir au rôle que nous avons à jouer dans son harmonisation. Projetons pour 2018 des énergies de Paix, d’Harmonie, de Joie et d’Amour et maintenons-les toute l’année. Je nous le souhaite du plus profond de mon Cœur.

**L’HERBORISTERIE, UN SAVOIR CONFISQUE**

Herboristerie, le mot ne vous dit rien ? Il faut dire qu’il n’est guère employé de nos jours. Et pourtant, il s’agit de la plus ancienne pratique médicinale au monde : se soigner par les plantes. Plus exactement, l’herboristerie désigne la préparation et la commercialisation de plantes médicinales ou de préparations dérivées (gélules, ampoules…). Mais hélas, cette pratique est aujourd’hui interdite en France.

En effet, cette pratique millénaire a été rayée d’un simple trait de plume depuis que l’interdiction de délivrer des diplômes d’herboristerie a été promulguée par le régime de Vichy. Une loi de 1941 interdit l’apprentissage des plantes et a donné ce droit exclusif aux pharmaciens, qui l’ont d’ailleurs retiré de leurs programmes d’enseignement !!! Voici ce que dit cette loi du 11 septembre 1941 (article 59, alinéa1) : «  il ne sera plus délivré d’inscription pour le diplôme d’herboristerie après la date de publication de la présente loi. S’ils sont français, les herboristes diplômés auront le droit d’exercer leur vie durant ». Et depuis cette date, plus aucun diplôme n’a été délivré.

En le supprimant, on a provoqué une mort lente mais inexorable de la profession. Les derniers praticiens bénéficiant du diplôme d’Etat sont partis à la retraite dans les années 1980, laissant le champ libre à l’industrie pharmaceutique. Et pourtant ce ne sont pas les voix qui manquent pour dénoncer cette loi inique et la mainmise des lobbys pharmaceutiques. Que ce soit par les livres, les articles ou les pétitions (1), nombreux sont ceux à avoir tiré la sonnette d’alarme auprès de citoyens, mais aussi des dirigeants.

**Payer ou fermer**

Cependant, au lieu d’abroger une loi pourtant vide de sens, les ministres successifs ont laissé les officines fermer les unes après les autres dans le silence le plus total. Mais le drame de l’herboristerie ne s’arrête pas à l’interdiction de délivrer un diplôme. Si aujourd’hui les commerces spécialisés dans la phytothérapie mettent la clef sous la porte, ce n’est pas par désintérêt pour la profession, loin de là, mais bien parce que les praticiens (pharmaciens de formation) sont accusés d’exercice illégal de la pharmacie par l’ordre des pharmaciens (2). Des condamnations qui se doublent par ailleurs d’amendes aux montants frôlant l’absurde : la peine encourue peut aller jusqu’à 30 000 euros et deux ans de prison. Ne pouvant payer les amendes relatives à leurs condamnations, ils se voient alors, pour la grande majorité, contraints de fermer. Voici où nous en sommes : des 4 500 officines avant la suppression du diplôme en 1941, il n’en reste qu’une trentaine, bien souvent tenues par des docteurs en pharmacie. Quant à ceux qui disposaient du diplôme traditionnel, ils ne sont désormais plus de ce monde. C’est ainsi que des connaissances millénaires sont en train de se perdre à tout jamais.

**En vente libre, mais…..**

Bien heureusement, dans cette pénombre législative, se profilent quelques lueurs d’espoir. Depuis 2008, une liste de 148 plantes considérées comme des compléments alimentaires est désormais accessible en vente libre. S’ajoute à cela un arrêté de 2014 permettant de transformer 546 plantes sans pour autant les vendre en l’état. Mais pour toutes ces plantes, il est strictement interdit d’indiquer des allégations thérapeutiques compte tenu du fait qu’elles ne sont pas considérées comme des plantes médicinales. Voilà le problème : nous avons désormais un certain nombre de plantes, que l’on peut vendre, mais il est impossible d’indiquer leurs vertus médicinales. Par ailleurs, on peut déplorer qu’un grand nombre de plantes pourtant disponibles dans les commerces alimentaires, telles que l’artichaut ou les fleurs de bleuet ne puissent être vendues en vrac par les herboristes, entraînant in fine des condamnations pour les revendeurs n’appartenant pas au monopole pharmaceutique.

**Le choix de l’automédication**

L’une des conséquences de la disparition des herboristes comme praticiens de santé est que bon nombre de Français optent pour l’automédication. Ils étaient 85% dans ce cas, selon un sondage de 2010 d’OpinionWay réalisé par la plateforme Doctissimo.

Or, dans un marché globalisé, l’absence d’herboristes compétents pour informer les consommateurs laisse ces derniers à la merci de sites qui délivrent des conseils sur des produits dits « naturels » sans en connaitre la provenance, et peut-être même les effets et les contre-indications. Et ce n’est pas la défiance croissante à l’égard des médicaments synthétiques et de ceux qui les délivrent qui va arranger les choses. On peut rappeler ici que moins de 5% des hospitalisations sont provoquées par des plantes et champignons (généralement sans conséquence) quand, dans un même temps, on compte annuellement des milliers de décès liés directement à des prises de médicaments. Dans ces conditions, comment sauver l’herboristerie. Le syndicat SIMPLES (3) milite depuis de nombreuses années pour réhabiliter les plantes et tient régulièrement informé le public des avancées ou régressions juridiques en ce domaine. Mais c’est surtout par le soutien actif de ceux qui se battent pour elle que pourra survivre cette alternative à la médecine moderne.

(1) 2 pétitions ont été lancées sur la plateforme Change, l’une obtenant 80 729 signatures et demandant de réhabiliter le métier d’herboriste, et l’autre pour préserver l’herboristerie de la place de Clichy avec 41 795 signatures

(2) [www.leparisien.fr/laparienne/sante/paris-un](http://www.leparisien.fr/laparienne/sante/paris-un)-celebre-herboriste-condamne-pour-exercice-illegal-de-la-pharmacie-17-02-2016-5554973.php

(3) Syndicat regroupant une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes médicinales aromatiques, alimentaires, cosmétiques et tinctoriales. Il propose des formations pour s’initier à ces pratiques et milite pour la reconnaissance du statut d’herboriste. Son site internet : [www.syndicat-simples.org](http://www.syndicat-simples.org/)

Article de Jonathan Attias

Nexus N°111 Juillet Août 2017

**PHARMACIENS ET HERBORISTES : LA LUTTE POUR LES PLANTES**

Dans la revue les *Cahiers de l’Ordre national des pharmaciens* consacré aux plantes, on apprend que le marché mondial des médicaments à base de plantes était de 33 milliards de dollars en 2013 avec une croissance annuelle de 11%. Le marché européen n’est pas en reste puisque les compléments alimentaires à base de plantes représentaient 2,2 milliards d’euros en 2012. Et le hasard veut que la France, pays avec le plus fort taux d’absorption de médicaments, soit le seul à être aussi restrictif lorsqu’il s’agit de consommation de plantes médicinales. Presque un Français sur deux a recours aux plantes pour se soigner (1) quand 35% utilisent les plantes « en complément de la médecine moderne ». Plus encore, 28% des sondés privilégient la médecine par les plantes. Face à un tel engouement, on comprend mieux pourquoi les pharmaciens souhaitent conserver le monopole des plantes.

**Leur formation est-elle vraiment complète ?**

Dans *Les Cahiers de l’Ordre national de pharmaciens,* on peut lire : « le pharmacien répond aux attentes du public par ses compétences (les cours de biologie végétale, de botanique et de pharmacognosie sillonnent le parcours universitaire de tout pharmacien) et garantit la sécurité de la dispensation ».

Le président du Conseil central de la section A (concernant les pharmaciens titulaires d’officines) déclare : «  A l’issue de son cursus, la profession est parfaitement formée pour conseiller et dispenser les produits de santé issus des plantes à l’heure où la demande des patients pour ces produits est fort, les officinaux doivent répondre en développant le conseil en phytothérapie. Dans ce cadre, ils se spécialisent en préparant un DU ou en suivant une formation complémentaire : l’offre dédiée à la phytothérapie et à l’aromathérapie se développe significativement. Ainsi, les officinaux apportent un conseil plus personnalisé et développent des préparations officinales à base de plantes, qui constituent l’un des fondamentaux de notre profession. Onze universités proposent à l’heure actuelle un DU de phytothérapie-aromathérapie ».

**Reste-t-il cependant des lacunes ?**

Ce n’est pas l’avis de la présidente de l’ARH (Association pour le Renouveau de l’Herboristerie), pour qui la formation universitaire délaisse clairement l’enseignement des plantes : «  Il y a à peu près une heure de formation dans les écoles de pharmacie parce que çà n’intéresse globalement pas les pharmaciens. Ce n’est pas intéressant de les étudier, et ce n’est pas intéressant de les vendre parce que les plantes rapportent peu, c’est beaucoup de volume, il faut les changer tous les ans parce qu’il y a des insectes, donc c’est beaucoup de soucis et c’est la raison pour laquelle les pharmaciens n’en vendent pas ».

Même son de cloche pour Michel Pierre ; préparateur et propriétaire de l’une des plus vieilles herboristeries encore en activité (Palais-Royal – Paris) : « je me suis aperçu en arrivant dans l’herboristerie que je ne connaissais pas grand-chose malgré ma formation ». De son côté, un jeune pharmacien ayant bénéficié de la formation en phyto-aromathérapie à Pierre-Descartes, explique : « Tout au long de notre cursus et dès la première année, nous avons des cours en pharmacognosie (l’étude des médicaments d’origine naturelle), mais aussi en reconnaissance des plantes et champignons. Après, il est clair que ce n’est pas suffisant pour pouvoir vendre des plantes et faire soi-même ses préparations, il faut gagner en expérience. Mais les pharmaciens s’intéressent de plus en plus à la phytothérapie ».

**Un haut niveau d’exigence**

Sur ce point, Michel Pierre est très clair : toutes les plantes achetées, que ce soit chez des petits producteurs ou auprès de grossistes, sont certifiées par des labels bio et disposent d’une grande traçabilité. « Chaque lot de plantes est accompagné d’un bulletin d’analyse. Si vous achetez une plante aujourd’hui ou dans huit jours, il suffit que vous me demandiez un contrôle d’analyse de cette plante. Avec le numéro de lot, nous avons la traçabilité de cette plante et il nous suffit d’imprimer la fiche d’analyse pour répondre à cette demande. Chaque plante est super-contrôlée et çà, c’est une garantie pour l’herboriste actuellement. L’argument sanitaire ne plus être invoqué ». C’est aussi ce que pense Flavien Meunier, avocat spécialisé en droit de la santé, qui précise que « la réglementation alimentaire est de plus en plus stricte et a des niveaux d’exigence en termes de preuve de l’efficacité des produits et de leur sécurité pour le consommateur qui se rapprochent de ce qui existe pour le médicament ».

**Soupçon de dérives sectaires ??!!**

Dans un rapport intitulé « Santé et dérives sectaires » publié par la Miviludes, un long argumentaire est consacré aux dangers liés aux médecines alternatives et aux « pseudo-professionnels » qui délivrent des soins à des patients insuffisamment soulagés par la médecine conventionnelle. On peut y lire que « le rôle de chaque citoyen est de repérer et de signaler ce type de pratiques ». Le fantôme de Vichy n’est pas loin !!! Il est vrai qu’à l’heure d’Internet et de l’accessibilité de produits de santé venus du monde entier, la crédulité du patient est mise à rude épreuve. Dans un tel contexte, la dénonciation de dérives thérapeutiques est perçue comme une solution pour la Miviludes ; mais elle n’est en fait que la conséquence d’un enfermement dans lequel elle pousse les naturopathes et spécifiquement les herboristes. De plus, elle ne répond aucunement au problème de fond qui est d’avoir une offre réglementée et abondante pour une médecine traditionnelle de plus en plus demandée.

**Le Paradoxe**

Le grand paradoxe de cette histoire, c’est que les pharmaciens utilisent très peu leurs droits à commercialiser les plantes médicinales et que les officines pharmaceutiques préparant des remèdes à base de plantes se font rares. Quant aux pharmaciens qui veulent ouvrir une herboristerie pour commercialiser les plantes qu’ils sont seuls habilités à vendre, la porte leur est également fermée (voir le cas de Michel Pierre). Pourquoi alors ne pas permettre la mise en place d’un diplôme pour les professionnels souhaitant se spécialiser dans la vente et la préparation de plantes ? Il permettrait de lutter contre les pratiques déviantes et d’apporter les conseils dont le public a tant besoin.

(1) 45% des Français disent avoir recours à la phytothérapie selon un sondage TNS Sofres datant de 2011

Article de Jonathan Attias

Nexus N°111 Juillet Août 2017